

Nombre de conseillers  
en fonction :

14

Nombre de conseillers  
présents : 14

Nombre de votants : 14

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Commune de BÉNESSE-LÈS-DAX**  
*Séance du 4 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Bénesse-Lès-Dax, convoqués le 28 juin 2022, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie ABADIE, Maire.

**Présents** : M. ABADIE Jean-Marie, M. LARBÈRE Arnaud, Mme BADETZ Christine, M. CZAPLA Claude, M. BACHERÉ Sébastien, M. LARROUQUETTE Sylvain, Mme BALAUZE Florence, Mme LETAILLEUR Marie-José, Mme PEYRES Valérie, M. INVERNIZZI Patrick, Mme DZBANUSZEK Marie-Ghislaine, M. PUYO Hervé, M. BREUILLAUD Sylvain, Mme SCAFIÉ Léa.

**Secrétaire de séance** : Mme SCAFIÉ Léa.

**Arrivée de Monsieur INVERNIZZI à 19h40.**

**I – Approbation Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2022.**

**II - Administration :**

**1 – DCM 2022/030 : Décision modificative n°1 du budget principal de la commune**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2121 (21) - 550 : Plantations d'arbres et d'a	-500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	28 853,00
2128 (21) - 550 : Autres agencements et am	500,00		
2181 (21) : Install.générales,agencement & a	2 600,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	3 800,00		
27638 (27) : Autres établissements publics	22 453,00		
	<b>28 853,00</b>		<b>28 853,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	28 853,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	-1 300,00		
61358 (011) : Autres	-1 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	4 800,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-33 353,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	2 000,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>28 853,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>28 853,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

**Messieurs BACHERÉ Sébastien et LARBÈRE Arnaud intéressés au vote se retirent de la salle.**

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

**2 - DCM2022-031 : Avance remboursable du budget principal de la commune au budget annexe « Rénovation moulin à vent », modification du montant prévu ;**

**Vu** la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022 approuvant le Budget primitif de la commune de l'exercice en cours,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022 validant une avance remboursable de 28.800.00 euros pour financer la mise en accessibilité du site du moulin à vent,

**Considérant** la nécessité de financer les travaux complémentaires pour un montant de 22.453€ non prévu au budget annexe primitif 2022 « Rénovation moulin à vent »,

**Messieurs BACHERÉ Sébastien et LARBÈRE Arnaud intéressés au vote se retirent de la salle.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

**DÉCIDE** d'accorder une avance remboursable du budget général de la Commune au Budget Annexe « Rénovation moulin à vent » pour le financement de la mise en accessibilité du site du moulin à vent d'un montant de 22.453 € portant ainsi le montant total de l'avance remboursable accordé à ce budget annexe à la somme de 51.853 €.

Cette somme est portée au débit du compte 27638 du budget principal et au crédit du compte 168741 du budget annexe « Rénovation moulin à vent » ;

**DIT** que l'avance remboursable est prévue pour une durée de 4 ans. Un remboursement anticipé partiel ou total de cette somme est possible si les ressources du budget annexe le permettent ou si la commune décide de mobiliser des financements externes pour son budget annexe.

*Rendu exécutoire par affichage le : 18/05/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 18/05/2022*

**3 - DCM2022-032 : Décision modificative n°1 du budget annexe du Moulin****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 34 : Autres agencements et amé	65 046,00	168741 (16) : Communes membres du GFP	22 453,00
2315 (23) - 33 : Installations, matériel et ou	-42 593,00		
	22 453,00		22 453,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>22 453,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>22 453,00</b>

**Messieurs BACHERÉ Sébastien et LARBÈRE Arnaud intéressés au vote se retirent de la salle.**

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

**4 - DCM2022-033 : : Demande de subvention au titre du Fonds d'équipement des Communes (FEC) exercice 2022 Aménagement d'une mairie dans un bâtiment ancien.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la mairie dans l'ancien bâtiment de la « ferme de Lesplaces » affecté, pour une partie, à l'atelier communal, aménagement réalisé par les services de la municipalité.

L'autre partie, d'une surface d'environ 260 mètre carré, a été réservée pour l'aménagement d'une mairie regroupant les services administratifs de la commune et salles annexes en rez-de-chaussée du bâtiment.

Madame Claire Desqueyroux, architecte chargée du projet d'aménagement de la mairie dans cette bâtisse ancienne, a remis un projet en août 2021 qui tient compte de la volonté de la commune de respecter la volumétrie de ce bâtiment de type chalossais.

Le projet est composé d'une entrée salle d'attente, du bureau du maire, du bureau de secrétariat, d'un bureau de passage, de salles de réunion et salle des mariages, d'une salle des archives, d'un office et de sanitaires.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240.000,00 € HT pour le bâtiment et 30.000€ HT pour les accès et l'accessibilité.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes, exercice 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du FEC - exercice 2022 - pour les travaux d'aménagement d'une mairie dans un bâtiment ancien dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240 000,00 € HT pour le bâtiment et 30 000,00 pour les accès et l'accessibilité.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir.

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

#### **5 - DCM2022-034 : Communication du rapport définitif de la CRCA Nouvelle - Aquitaine**

Monsieur le Maire expose,

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale d'Aquitaine Poitou-Charentes notifié le 14 avril 2022 portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au cours des années 2016 et suivantes,

**Vu** l'article L243-6 du code des juridictions financières prévoyant que ce rapport doit être présenté à la plus proche réunion de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax suivant sa réception,

**Vu** l'article L243-8 du code des juridictions financières prévoyant que suite à cette réunion, le rapport est communiqué par la Chambre Régionale des Comptes aux maires des communes membres pour qu'il soit présenté au plus proche conseil municipal,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté au Conseil Communautaire et doit faire l'objet d'un débat,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitive de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine Poitou-Charentes portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au cours des années 2016 et suivantes.

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

**6 - DCM2022-035 : Environnement- rapport annuel 2021 sur la qualité d'élimination des déchets**

Monsieur le Maire expose,

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2224-17-1 .

Chaque année, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax doit être soumis pour avis au Conseil Municipal de la commune de Bénesse-lès-Dax

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL,**

**PREND ACTE** du rapport ci- annexé.

**INDIQUE** que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

**7 – DCM2022-36 : Renouvellement de la convention de maintenance pour le classement des archives**

Monsieur le Maire expose,

La commune adhère, depuis le 5 octobre 2009, au service « SVP Maintenance Archives » du Centre de Gestion des Landes.

Le Centre de Gestion des Landes a fait parvenir une nouvelle convention d'adhésion pour son service « SVP Maintenance Archives », service d'aide au classement des archives, qui prend en compte les dernières dispositions de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiant celles de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Celle-ci détaille les conditions de mise à disposition des agents du service d'aide au classement d'archives du CDG40, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de ces agents ainsi que la fréquence de passage dans les collectivités. Pour Bénesse-Lès-Dax (commune de moins de 1000 habitants), la maintenance a lieu tous les 3 ans. La crise COVID ayant provoqué un important décalage, le CDG40, à titre de compensation, réalisera 4 jours de prestations au lieu des 3 habituels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention sachant que la commune adhère au service « SVP Maintenance Archives » depuis le 5 octobre 2009.

**VU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention « SVP Maintenance Archives », service d'aide au classement des archives, proposée par le Centre de Gestion des Landes pour la période 2022-2025.

*Rendu exécutoire par affichage le : 06/07/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2022*

**8 - Divers :**

- Durée et aménagement du temps de travail des agents territoriaux,
- Autorisations spéciales d'absences,
- Rappel : les demandes de réservation, salle et matériel, se font sur le site de la commune,
- La maquette du bulletin municipal est en cours de conception,
- Projet urbain résidentiel du Centre Bourg :

La zone économique sera composée de 18 cellules avec une entrée par la route de Sagnac et une entrée, en sens unique, par la route de Pouillon.

Ce pôle aura une surface d'environ 700m<sup>2</sup>, il sera composé de plusieurs commerces (primeur, boucher, boulanger, épicier, fleuriste).

L'étage sera destiné à l'installation de bureaux.

Présence d'une station de branchement pour les voitures électriques.

Emplacement réservé à la distribution des bouteilles de gaz, des vélos et d'une laverie.

**Séance levée à 21h20.**

## **Table des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2022**

**DCM2022/030 : Décision modificative n°1 du budget principal de la commune ;**

**DCM2022/031 : Avance remboursable du budget principal de la commune au budget annexe « Rénovation moulin à vent », modification du montant prévu ;**

**DCM2022/032 : Décision modificative n°1, du budget annexe du Moulin ;**

**DCM2022/033 : Demande de subvention au titre du Fonds d'équipement des Communes (FEC) exercice 2022 Aménagement d'une mairie dans un bâtiment ancien ;**

**DCM2022/034 : Communication du rapport définitif de la CRCA Nouvelle Aquitaine ;**

**DCM2022/035 : Rapport annuel sur la qualité et le prix d'élimination des déchets ;**

**DCM2022/036 : Renouvellement de la Convention de maintenance pour le classement des archives.**

COMMUNE DE BÉNESSE-LÈS-DAX

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 4 juillet 2022 - 19h  
ÉMARGEMENT

ABADIE Jean-Marie, maire	
LARBÈRE Arnaud	
BADETZ Christine	
CZAPLA Claude	
DZBANUSZEK Marie-Ghislaine	
BACHERÉ Sébastien	
BALAUZE Florence	
BREUILLAUD Sylvain	
INVERNIZZI Patrick	
LARROUQUETTE Sylvain	
LETAILLEUR Marie-José	
PEYRES Valérie	
PUYO Hervé	
SCAFIE Léa	



